

# " Rien n'est plus difficile à exécuter qu'une réforme dans le domaine de l'enseignement. "

**Michel Schmit,**  
**Regards et propos**  
**sur l'enseignement**  
**supérieur et moyen**  
**au Luxembourg,**  
Essai documentaire.  
Publications de la  
Section Historique de  
l'Institut grand-ducal,  
vol. 116,  
Luxembourg 1999,  
772 p.

Alors que l'évolution historique de l'enseignement primaire luxembourgeois a retenu l'attention de plusieurs historiens, à ce jour personne n'avait entrepris d'étude d'ensemble sur le développement de l'enseignement secondaire et supérieur. Voilà qui est désormais chose faite avec la parution de «Regards et propos sur l'enseignement supérieur et moyen au Luxembourg, Essai documentaire», publié par Michel Schmit dans la série des Publications de la Section Historique de l'Institut grand-ducal. Pour avoir été associé de très près à l'élaboration de nombre de projets de loi et d'arrêtés d'exécution, en tant que professeur attaché d'abord et puis conseiller de gouvernement, l'auteur est réputé connaître à fond les développements du système de l'enseignement secondaire et supérieur.

La législation scolaire, les comptes-rendus des débats à la Chambre des députés, les directives administratives de l'autorité de tutelle, les rapports des directeurs d'établissement et des conférences des professeurs, enfin les avis et projets de réforme élaborés par des experts étrangers (relevons en particulier les résultats fort instructifs, mais controversés, de l'expertise Studemund-

Wagener en 1880) constituent la base documentaire privilégiée de l'auteur. Regrettons toutefois que l'auteur n'ait fait aucune référence au fonds d'archives de l'Instruction Publique, déposé aux Archives Nationales et inventorié par Claude Meintz (1985).

Regards et propos sur l'enseignement..., ce titre légèrement anodin fournit une indication sur la méthode retenue par Michel Schmit pour son ouvrage. L'auteur se propose de rendre le large éventail d'opinions exprimées au fil des temps sur l'enseignement secondaire et supérieur. Au risque de surcharger par endroits l'exposé de tel ou tel débat, il privilégie les déclarations et prises de position politiques. Restant délibérément en retrait, l'auteur se refuse à toute prise de position, tout au plus le style allusif permet-il à l'occasion de deviner sa pensée.

Signalons encore que le terme 'enseignement moyen', figurant dans le titre principal de l'ouvrage, pose problème. M. Schmit a choisi d'employer ce terme consacré du XIXe siècle plutôt que celui d' 'enseignement secondaire' qui nous est familier de nos jours. Or, la définition implicite de l'enseignement moyen retenue par l'auteur pour les deux siècles sous revue, n'englobe pas l'enseignement technique et professionnel public. Les fondements de ces ordres d'enseignement, regroupés depuis 1979 au sein de l'enseignement secondaire technique, remontent pourtant à la dernière décennie du XIXe siècle.

En une vingtaine de chapitres couvrant l'ensemble des XIXe et XXe siècles, l'auteur présente l'évolution des structures de l'enseignement secondaire et supérieur luxembourgeois, des antécédents à la première loi organique de 1848 à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement secondaire de 1989. Les morceaux de choix de ce vaste tableau sont incontestablement l'élaboration de la loi organique de 1848, l'ère des réformes (1879-1914), la longue gestation de la réforme de la collation des grades, puis son abolition et la création des Cours universitaires, en 1968, enfin

*Das Athenäum von*  
*Luxemburg (1827);*  
*Zeichnung von Bertrand,*  
*lithographiert von Jobard,*  
*aus: De l'Etat à la Nation*  
*(Ausstellungskatalog,*  
*Luxemburg, 1989, S. 124)*

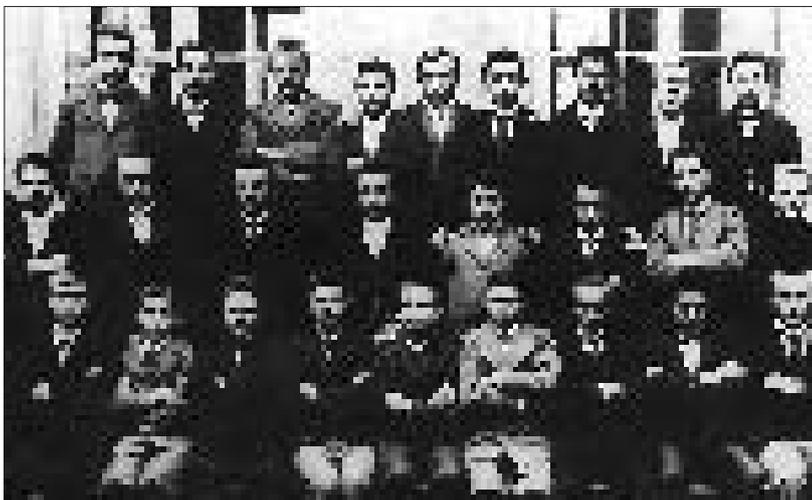


les réformes de l'enseignement secondaire du dernier tiers du XXe siècle.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée aux statistiques scolaires et autres répertoires. En renseignant notamment sur les programmes de l'enseignement et horaires des cours, les effectifs d'élèves, les structures internes des établissements, les promotions des diplômés de maturité et de capacité (30.626 diplômés de fin d'études secondaires délivrés de 1839 à 1988), les organes de direction et de surveillance de l'enseignement, cette partie constitue une documentation de choix pour l'historien et le sociologue de l'éducation. Ne manque que l'évolution des dépenses budgétaires consacrées à l'enseignement secondaire et supérieur.

Plusieurs lignes de force se dégagent à la lecture de l'ouvrage. Tout d'abord la netteté de l'affirmation du caractère public de l'enseignement, notamment par les chefs de file des libéraux du siècle dernier. En 1877-78 eut lieu à la Chambre des députés un vaste débat entre partisans de la liberté de l'enseignement et défenseurs du monopole de l'Etat en matière d'enseignement secondaire. Ecoutons cette justification du monopole scolaire de l'Etat par le député libéral Charles Simons, déclaration qui de nos jours ferait se récrier les partisans néo-libéraux d'un désengagement de l'Etat du domaine de l'enseignement: «L'article 23 de notre Constitution (...) consacre des principes absolument contraires à la liberté de l'enseignement. C'est un devoir et un droit de l'Etat de pourvoir à l'enseignement des citoyens. Il ne doit pas se décharger de cette obligation sur des particuliers, comme il ne peut, sans méconnaître ses droits et prérogatives les plus essentielles, abandonner l'éducation morale et intellectuelle de la jeunesse à l'industrie et au dévouement privés.» Il est vrai que les prises de position des libéraux de l'époque étaient d'abord motivées par des considérations politiques liées à la lutte contre le cléricisme.

Relevons ensuite le rythme de la mise en place des structures de l'enseignement secondaire et des réformes envisagées et/ou réalisées. La loi de base sur l'enseignement moyen (pour reprendre la terminologie du XIXe siècle) date de 1848-49. Ensemble avec la loi organique sur l'enseignement primaire, votée cinq ans plus tôt, elle constitue la base législative du système de l'enseignement public luxembourgeois. A noter que cette loi témoigne de la volonté des responsables politiques du jeune Etat indépendant de placer l'enseignement sous l'autorité exclusive de la tutelle publique. La période la plus féconde a été sans nul doute celle du tiers de siècle précédant la Première Guerre mondiale, qualifiée par Michel Schmit «ère des réformes». Cette période (1879-1914)



Die III. Klasse des Athenäums von Luxemburg 1900-1901, unterste Reihe Mitte: Robert Schuman  
aus: *De l'Etat à la Nation* (Ausstellungskatalog, Luxemburg, 1989, S. 125, Photoarchiv Marcel Schroeder)

est marquée par l'intérêt indéniable que montrent les élites politiques du pays pour les affaires de l'enseignement. La consolidation et l'extension des structures de l'enseignement public sont aussi le reflet de l'essor et de l'affirmation de l'Etat luxembourgeois en cette période de forte croissance économique. Au niveau de l'exécutif, c'est la triade formée par Paul Eyschen, Ministre d'Etat, Mathias Mongenast, directeur général des finances, chargé de l'enseignement supérieur et moyen, et Jean-Pierre Henrion, conseiller de gouvernement, qui prend en charge l'extension et la réforme du système d'enseignement secondaire. La réforme de l'école industrielle et la création de l'enseignement commercial, l'accès des jeunes filles à l'enseignement secondaire (suite à des initiatives privées), la construction des lycées d'Esch-sur-Alzette et de Luxembourg-ville, de même que l'extension de l'offre scolaire des gymnases de Diekirch et Echternach, témoignent du dynamisme de l'époque. En 1914, le réseau des établissements d'enseignement secondaire est en place. Il ne changera plus grosso modo pendant un demi-siècle.

Mais il y a aussi des lenteurs pesantes, des périodes de stagnation. Ainsi l'entre-deux-guerres vitelle largement sur les acquis (là, comme dans d'autres domaines d'ailleurs) de l'ère des réformes précédente. Il faut une quarantaine d'années pour mener à son terme la réforme du régime de la collation des grades, projetée dès 1901! Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1960, sous l'effet conjugué des besoins croissants en personnel qualifié nés des débuts de la tertiarisation de l'économie et de l'indispensable démocratisation de l'enseignement secondaire, que le cycle des réformes et adaptations va reprendre, pour en fait ne plus jamais s'arrêter depuis. Jusqu'à donner le tournis à plus d'un. Pris dans le courant de la profonde réorganisation du système d'enseignement postprimaire luxembourgeois, l'enseignement secondaire réussira à maintenir

---

**En 1914,  
le réseau des  
établissements  
d'enseignement  
secondaire  
est en place.  
Il ne changera  
plus grosso modo  
pendant un  
demi-siècle.**

---

son autonomie en tant qu'ordre d'enseignement, nonobstant le développement de l'enseignement moyen à partir de 1965 et la création d'un premier cycle intégré de l'enseignement postprimaire appelé «tronc commun» en 1979. Ceci dans un climat empreint de considérations idéologiques et marqué par la défense d'intérêts corporatistes. D'après l'auteur, l'enjeu aurait glissé avec le temps insensiblement de l'intégration vers l'harmonisation des différents ordres d'enseignement. En tout cas, l'enseignement secondaire aura subi en 1968 une réforme générale inspirée de la nécessaire adaptation de l'éducation au monde moderne, visant notamment un réquilibrage de la culture humaniste et de la formation scientifique, la valorisation de la section «moderne» (sans enseignement du latin), l'identité de l'enseignement pour garçons et pour filles.

L'ouvrage s'arrête à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement secondaire de 1989. Ces dernières années, sous la pression des multiples sollicitations et exigences parfois contradictoires de la

société, les modifications réglementaires se développent à un rythme toujours plus rapide, au point de créer un imbroglio réglementaire mettant à mal le système d'enseignement dans son ensemble. La mise en œuvre des réformes est souvent malaisée et l'écart entre réglementation systémique et pratique scolaire tend à se creuser. 'Réforme de l'enseignement' est devenu ainsi un terme passablement galvaudé. «Rien n'est plus difficile à exécuter qu'une réforme dans le domaine de l'enseignement. Le public a beau sentir vaguement que, pour mettre l'enseignement au niveau des exigences du présent et de l'avenir, il faut faire quelque chose, il n'en est pas moins divisé du moment qu'il s'agit de passer au détail de l'exécution. (...)», affirmait déjà Nicolas Gredt, directeur de l'Athénée, à l'occasion d'un discours de fin d'année scolaire, en 1895. Le problème ne date donc pas d'aujourd'hui. A lire l'ouvrage de Michel Schmit, on en vient cependant à se demander si les objectifs de maintes réformes du passé n'étaient pas mieux définis, si leur mise en œuvre n'était surtout pas mieux préparée.